



Commission  
d'évaluation  
de l'enseignement  
collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Plan stratégique (2023-2028)**

**du Cégep de Baie-Comeau**

Mai 2024



Québec, le 5 juillet 2024

Madame Manon Couturier  
Directrice générale  
Cégep de Baie-Comeau  
537, boulevard Blanche  
Baie-Comeau (Québec) G5C 2B2

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation du *Plan stratégique 2023-2028* du  
Cégep de Baie-Comeau**

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 23 mai 2024, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des informations transmises par le Cégep de Baie-Comeau concernant le *Plan stratégique 2023-2028*, adopté par son conseil d'administration le 23 mai 2023.

Dans son rapport d'évaluation de décembre 2023, la Commission avait jugé que le *Plan stratégique 2023-2028*, incluant le plan de réussite, du Cégep de Baie-Comeau était conforme aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, mais qu'il ne comprenait pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Elle recommandait notamment au Cégep d'associer à chaque objectif de son plan stratégique au moins un indicateur pertinent accompagné d'une cible à atteindre afin de pouvoir en mesurer la progression.

Dans le cadre de ce suivi, le Cégep a informé la Commission qu'il avait fait le choix de rendre public un plan stratégique ne comprenant que la mission, la vision, les valeurs, les axes stratégiques ainsi que les objectifs stratégiques de l'organisation. De plus, il a transmis à la Commission un document complémentaire ayant fait l'objet d'une présentation aux principales instances du Cégep et qui comprend des indicateurs stratégiques, incluant des cibles, pour chaque objectif de son plan. Puisque le Collège n'a pas actualisé son plan stratégique afin d'y inclure les indicateurs et les cibles retenus, la Commission maintient sa recommandation.

Dans son rapport d'évaluation de décembre 2023, la Commission avait également suggéré au Cégep de présenter dans son plan stratégique, incluant le plan de réussite, les principaux constats de son analyse de situation afin de mettre en évidence ses enjeux et de permettre une meilleure compréhension des orientations qui en découlent. De plus, elle lui suggérait de préciser le mécanisme lui permettant de s'assurer d'une gestion efficace de la mise en œuvre de son plan stratégique, incluant son plan de réussite. Enfin, elle lui suggérait de préciser les mécanismes de suivi de l'atteinte des objectifs et de révision annuelle ainsi que le partage des responsabilités y étant associées dans son plan stratégique, incluant son plan de réussite.

Dans le cadre de ce suivi, le Cégep a informé la Commission que l'élaboration du *Plan stratégique 2023-2028* s'appuie sur plusieurs consultations ayant permis de déterminer les orientations stratégiques visant à répondre aux enjeux internes et externes de l'organisation. Il précise également que la Direction du Cégep dépose annuellement un plan d'action et un bilan annuel au conseil d'administration afin d'assurer une gestion efficace de la mise en œuvre de son plan stratégique et de suivre les résultats obtenus. Toutefois, puisque le plan stratégique n'a pas été actualisé afin de tenir compte des suggestions émises, la Commission réitère les trois suggestions qu'elle avait formulées dans son rapport d'évaluation de décembre 2023.

La Commission considère donc que le plan est toujours **conforme** à la Loi et qu'il **ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité**.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

***Original signé***

Denis Rousseau

c. c. : M<sup>me</sup> Stéphanie Coll, directrice des études